Annexe

Fiche retour Plan de prévention / Procès-verbal de recette des travaux (Rapport de traitement des commandes).

# Sommaire

Table des matières

[Sommaire 2](#_Toc442192958)

[I. Fiche retour des plans de prévention : 3](#_Toc442192959)

[II. Rapport de traitement des commandes 4](#_Toc442192960)

# Fiche retour des plans de prévention :

Ce Procès-verbal atteste de la validité des documents fournis par l’opérateur quant à sa gestion de la sécurité de ses équipes ou de ses sous-traitants lorsqu’ils interviennent sur les ouvrages du SIEA.



# Rapport de traitement des commandes

Ce Procès-verbal atteste la qualité des études ou travaux effectués sous réserve des vices cachés. Toute malfaçon constatée lors de la réception des travaux devra être reprise par le Maître d'œuvre.





Retour du SIEA sur la commande de fin de travaux

Le SIEA est en attente d’informations complémentaires de la part de l’Opérateur pour instruire le dossier de fin de travaux.

La commande de fin de travaux est acceptée.

La commande de fin de travaux est refusée pour le(s) motif(s) suivant(s) :

* Dossier de fin de travaux non exploitable
* Documentation livrée non conforme au réalisé terrain
* Non-conformité aux règles d'ingénierie et/ou au cahier des charges
* Non-respect du contrat
* Travaux non terminés lors de la visite de contrôle